

Interdiction des poissons-appâts

Une mesure néfaste pour toute une industrie et pour des centaines de passionnés

Amos, le 19 mai 2017 — Le député d’Abitibi-Ouest et vice-président de l’Assemblée nationale, François Gendron, souligne ce matin l’ouverture tant attendue de la saison de la pêche au Québec. Chaque année, la longue fin de semaine du mois de mai est des plus réjouissantes pour les nombreux amateurs de pêche. Toutefois, en 2017, l’ouverture se fait dans une ambiance morose en raison d’une décision prise unilatéralement et sans considération pour les concernés.

C’est en tant que porte-parole des gens de l’Abitibi-Témiscamingue que François Gendron a décidé d’intervenir dans le dossier de l’interdiction de l’usage des poissons-appâts. En effet, dans ses bureaux, on ne compte plus les courriels et les appels téléphoniques dénonçant cette décision.

« *Les pêcheurs sont furieux et ils ont raison. Tout le monde s’entend sur l’importance de protéger les lacs et les rivières, mais pas sur le moyen choisi qui aura des impacts néfastes sur une industrie importante dans la région. Il s’agit d’une mesure qui manque de souplesse, de nuance et de modulation* », a déclaré François Gendron.

Le député craint le pire pour l’industrie, mais également pour le renouvellement des adeptes de ce sport. « *La pêche aux menés morts est presque une tradition pour des centaines de pêcheurs. À plusieurs endroits, si tu veux attraper des poissons, tu dois utiliser les menés. Les gens ne vont pas rester sur les lacs si ça ne mord pas* », a-t-il poursuivi.

« *Ici, au Lac-Abitibi plus particulièrement, la preuve de l’incohérence de cette loi est remarquable. Du côté du Québec, le mené mort est interdit. De l’autre côté de la ligne toutefois, on le permet. Les distributeurs, les dépanneurs et les pourvoiries risquent beaucoup avec cette nouvelle réglementation. Ce sont des pertes économiques importantes qu’on laisse aller et qu’on aurait pu éviter si on avait écouté les intervenants du secteur et si on leur avait fait confiance* », a conclu le député d’Abitibi-Ouest François Gendron.

Source :

Mathieu Proulx
Attaché de presse du député d’Abitibi-Ouest, François Gendron
819 444-5007